

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2019

**Délibération n° D-2019-469**

**Budget Primitif 2020 - Budget de la régie à autonomie  
financière Energies Renouvelables**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

**Excusés :**

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Direction des Finances**

**Budget Primitif 2020 - Budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 10 décembre 2019 ;

Par délibération en date du 29 avril 2013, le Conseil municipal a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2020 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2020 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4).

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**



# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

## BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Ville de Niort  
Direction des Finances

Conseil municipal du 17 décembre 2019

2020

### Budget primitif

### Introduction

- **Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques** sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès, le CTM de la Chamoiserie, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.
- **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial :**
  - Le projet de BP 2020 a fait l'objet d'un avis d'un conseil d'exploitation (10/12/2019) comme le prévoit la réglementation ;
  - un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.

*Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier initialement prévu jusqu'en 2023, ramené à 2020 du fait de remboursements plus importants ces deux dernières années.*

- **Le BP 2020 prévoit :**
  - La réalisation de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur les vestiaires Pissardant et les études pour le groupe scolaire George Sand. *Ce programme de travaux et d'études est le résultat d'une étude du potentiel photovoltaïque des équipements de la ville faite par le CRER en 2019. Elle devrait permettre d'aboutir à une réflexion globale sur une programmation pluriannuelle des investissements de ce type.*
  - Les dépenses et les recettes liées à l'exploitation des panneaux photovoltaïques.
  - Le dernier remboursement de l'avance n°3 faite par le budget principal.

En K€		BP 2019	BP 2020	Ecart	
				BP 2020 / BP 2019 (en k€)	BP 2020 / BP 2019 (en %)
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	38,90	35,00	-3,90	-10,0%
	<i>Ventes de produits, prestations de services</i>	38,90	35,00	-3,90	-10,0%
	<i>Excédents d'exploitation reportés</i>	0,00	0,00	0,00	0,0%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	16,60	13,50	-3,10	-18,7%
	<i>Charges à caractère général</i>	11,60	11,50	-0,10	NS
	<i>Impôt sur les sociétés</i>	5,00	2,00	-3,00	NS
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)</b>	<b>22,30</b>	<b>21,50</b>	<b>-0,80</b>	<b>-3,6%</b>
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,0%
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>22,30</b>	<b>21,50</b>	<b>-0,80</b>	<b>-3,6%</b>
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,0%
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>22,30</b>	<b>21,50</b>	<b>-0,80</b>	<b>-3,6%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,0%
<b>I = G + H</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>22,30</b>	<b>21,50</b>	<b>-0,80</b>	<b>-3,6%</b>
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	22,30	61,50	39,20	175,8%
	<i>Autres Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>	22,30	17,41	-4,89	-21,9%
	<i>Dépenses d'équipement</i>	0,00	44,09	44,09	0,0%
	<i>Déficit d'investissement reportés</i>	0,00	0,00		
K	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	40,00	40,00	0,0%
	<i>Subventions d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,0%
	<i>Autres Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>	0,00	40,00	40,00	0,0%
	<i>Autres réserves</i>	0,00	0,00	0,00	0,0%
<b>L = K - J</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-22,30</b>	<b>-21,50</b>	<b>0,80</b>	<b>-3,6%</b>
I	Financement disponible pour l'investissement	22,30	21,50	-0,80	-3,6%
M	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,0%

3

### Les recettes d'exploitation : 35 K€, - 3,9 K€ de BP à BP

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur trois groupes scolaires et sur le Centre Technique Municipal (CTM) de la Chamoiserie.

La programmation est en baisse de 10 % de BP à BP suite à une mise à jour des recettes liées à l'installation du CTM.

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2020)	Recettes 2020 en €	mise en service	Retour sur investissement
GS Jean Zay	26 000	7 500 €	sept.-13	6 ans
GS Pasteur	42 000	12 000 €	déc.-13	5 ans
GS Jean Jaurès	38 000	10 500 €	déc.-13	6 ans
CTM de la Chamoiserie	38 000	5 000 €	sept.-17	8 ans
Vestiaires Pissardant	0	- €	sept.-19	13 ans
GS G Sand	0	- €	déc.-22	/
<b>TOTAL</b>	<b>144 000</b>	<b>35 000 €</b>		

### Les dépenses d'exploitation : 13,5 K€, - 3,1 K€ de BP à BP

Elles sont composées des charges à caractère général permettant de faire face à diverses dépenses (redevance d'accès au réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations). Leur programmation est constante.

Le paiement de l'impôt sur les sociétés (IS) est aussi programmé en fonction du résultat d'exploitation et des amortissements projetés (- 3 K€ par rapport au BP 2019).

4

### L'autofinancement de la section d'exploitation : 21,5 K€

Cet autofinancement dégagé permettra de verser, au budget principal, l'annuité de remboursement 2020 prévue dans l'échéancier (solde de la dernière avance remboursable faite en 2016).

La programmation 2020 intègre des travaux pour une installation sur les vestiaires Pissardant (35 K€) et des études pour le groupe scolaire George Sand (5 K€).  
Le financement de ces opérations sera assuré par le versement d'une nouvelle avance (n°4) du budget principal de 40 K€.

### Echéancier des avances remboursables au budget principal :

	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2030
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136 400 €		28 050 €	10 000 €	58 000 €	40 350 €						
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40 000 €	40 000 €										
Avance n°3 (à rembourser sous 10 ans)	2016	66 500 €			6 650 €	20 140 €	22 300 €	17 410 €					
Avance n°4 (à rembourser sous 10 ans)	2020	40 000 €								4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>282 900 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>28 050 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>64 650 €</b>	<b>60 490 €</b>	<b>22 300 €</b>	<b>17 410 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>

SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N													
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2030
Avance n°1	2013	136 400 €	136 400 €	108 350 €	98 350 €	40 350 €	- €						
Avance n°2	2014	40 000 €	- €										
Avance n°3	2016	66 500 €			66 500 €	59 850 €	39 710 €	17 410 €	- €				
Avance n°4	2020	40 000 €							40 000 €	36 000 €	32 000 €	28 000 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>282 900 €</b>	<b>136 400 €</b>	<b>108 350 €</b>	<b>164 850 €</b>	<b>100 200 €</b>	<b>39 710 €</b>	<b>17 410 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>28 000 €</b>	<b>- €</b>

Le montant global des avances depuis la création du SPIC s'élèvera donc à 282,9 K€. L'avance n°3 sera soldée fin 2020. Le remboursement restant correspondra uniquement à l'avance n°4.